

L'ajournement

Revenu Canada a doublé ses activités de contrôle des importations d'acier. Plusieurs cas de dumping ont été signalés au Canada; Revenu Canada procède actuellement à une enquête. Bien que le dumping ne soit pas permis, le Canada doit éviter de prendre une position trop fortement protectionniste en ce qui concerne le commerce de l'acier. Le Canada n'est pas uniquement un pays exportateur dans le domaine de l'acier, mais aussi dans d'autres secteurs importants, particulièrement celui des produits minéraux.

Dans le cas précis de la mine Adams, la production a cessé au début de mai et doit reprendre le 1^{er} août. Ensuite, la mine Sherman fermera provisoirement jusqu'au 31 octobre. Ces deux mines appartiennent à la société Dofasco qui a organisé la production de ses mines en fonction des besoins en minerai de son aciérie située à Hamilton. Malgré les fermetures provisoires des mines, la Dofasco s'attend à exploiter la mine Adams en 1983, à environ 80 p. 100 de sa capacité nominale, soit au même niveau de production qu'en 1982.

Il y a de bons indices d'une lente amélioration de la demande d'acier dans le monde occidental en 1983. Elle devrait se traduire par une demande plus forte de minerai de fer vers la fin de l'année 1983 et par des perspectives bien meilleures pour les marchés des minerais pour l'année 1984.

● (2315)

[Traduction]

LA SOCIÉTÉ DU CRÉDIT AGRICOLE—LA SITUATION DES AGRICULTEURS AYANT CONTRACTÉ DES EMPRUNTS À TAUX D'INTÉRÊT ÉLEVÉ. B) L'ÉVOLUTION DU PROGRAMME D'OBLIGATION AGRICOLE

M. G. M. Gurbin (Bruce-Grey): Monsieur le Président, nous souhaitons tous que la présidence et les autres députés puissent se reposer après cette longue journée. Je suis tout disposé à réduire mon intervention, à condition que le secrétaire parlementaire ne profite pas du temps supplémentaire pour allonger sa réponse. Je crois que nous sommes tous d'accord pour être brefs.

Le 16 juin, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a répondu à ma question sur la Société du crédit agricole et les taux de 16¾ p. 100. Les agriculteurs ont été acculés à emprunter lorsque les taux d'intérêt étaient aussi élevés. Les agriculteurs qui ont contracté des prêts à ces taux ont énormément de difficulté à renégocier ou consolider leurs dettes à des taux plus raisonnables. Le taux actuel de la Société du crédit agricole est de 12¾ p. 100.

Il convient de signaler plusieurs points. Je n'aborderai pas la question des obligations agricoles ce soir. C'était ma question supplémentaire. Le point fondamental, c'est qu'il s'agit d'une société de la couronne relevant du gouvernement fédéral. Pendant environ six mois, le taux d'intérêt était de 16.75 p. 100, à une époque où bien des gens dans d'autres secteurs ne pouvaient pas trouver de moyen de financement. En fait, les taux d'intérêts étaient très élevés dans les établissements de prêt ordinaires et un taux d'intérêt de 16.75 p. 100 semblait plus intéressant qu'ailleurs. C'était bien beau mais bien souvent, ces personnes étaient en détresse. Elles avaient de la difficulté à refinancer. Elles avaient de la difficulté à joindre les deux bouts. Ces personnes devront payer ces taux d'intérêt pendant une période de cinq à dix ans environ, selon le niveau des taux d'intérêt lorsqu'elles voudront refinancer. Elles doivent payer 16.75 p. 100 d'intérêts et elles sont incapables de le faire.

Étant donné qu'il s'agit d'une société de la Couronne, il devrait exister un mécanisme permettant aux agriculteurs d'avoir un minimum de certitude, même s'ils doivent se servir d'une autre institution comme intermédiaire. Il devrait exister un mécanisme permettant à la Société du crédit agricole de leur garantir de les reprendre comme clients et de leur permettre de continuer à emprunter à un taux d'intérêt plus faible. Il seront toutefois en détresse, ce qui imposera un fardeau supplémentaire au Trésor fédéral. En fait, leur viabilité sera mise en doute. Je crois que c'est une demande raisonnable. Même si le ministre de l'Agriculture ne s'en souvient pas, il a dit que nous aurions une réponse dans un mois. Je peux citer le passage du hansard du 26 avril où il a précisément fait cette déclaration. C'est une question raisonnable et importante et, le gouvernement doit y faire attention. Espérons qu'il le fera!

[Français]

M. Marcel Dionne (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je vais tenter d'être très bref et de coopérer avec le député de Bruce-Grey (M. Gurbin) en disant que pendant la période où les taux d'intérêt ont atteint des niveaux sans précédent, soit d'avril 1981 à décembre 1982, la Société du crédit agricole Canada a consenti des prêts aux agriculteurs à des taux aussi élevés que 16¾ p. 100 pour des durées pouvant atteindre 30 ans. Pour sa part la Société du crédit agricole Canada empruntait ses fonds du FRC à un taux de 15¾ p. 100. Or suite à la chute des taux d'intérêt de la Société du crédit agricole Canada à 12¾ p. 100 le 1^{er} avril 1983, de fortes pressions s'exercent sur celle-ci afin qu'elle réduise le taux d'intérêt sur ses prêts impayés à taux élevés. Toutefois, comme sa marge de profit est plafonnée historiquement à 1 p. 100, la Société du crédit agricole Canada n'a pu accumuler un niveau de bénéfices non répartis suffisant pour lui permettre de réduire les taux d'intérêt sur les prêts à taux élevé consentis aux emprunteurs admissibles. Le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) étudie actuellement diverses façons